

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 28 novembre 2006

CG 06/4^{ème}/I-12

**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE
TARN-ET-GARONNE (Sémateg)**

**RAPPORT D'ACTIVITE 2005
APPROBATION**

L'Assemblée Générale de la Société s'étant réunie le 27 juin 2006 afin d'approuver les comptes de l'exercice 2005, le Conseil Général est en mesure de délibérer sur le rapport de gestion de ses représentants siégeant au Conseil d'Administration.

Je vous rappelle que la représentation du département au sein du Conseil d'Administration de la Sémateg est assurée par la présence, outre le Président du Conseil Général, de huit élus. Le partenariat associe aux capitaux publics, nécessairement majoritaires, l'Assemblée spéciale des neuf communes Tarn-et-Garonnaises actionnaires, les représentants de chambres consulaires ainsi que la participation d'établissements bancaires et financiers.

Dans le cadre de ses compétences, la Société a vocation à intervenir dans différents domaines à savoir :

- réaliser des opérations d'aménagement et de construction ;
- exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial, mais également toute autre activité d'intérêt général liée à ses missions.

Aussi, le rapport relatif à l'exercice 2005 présenté sur la Sémateg retrace d'une part les activités de la société, d'autre part les résultats financiers dudit exercice, certifiés par le commissaire aux comptes missionné, conformément aux dispositions législatives relatives aux Sociétés d' Economie Mixte qui stipulent qu'un rapport écrit doit être soumis annuellement à l'approbation de l'organe délibérant de la Collectivité Territoriale actionnaire.

LES DOMAINES D'INTERVENTION

◆ LES OPERATIONS RELEVANT DU MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE

Les interventions réalisées à ce titre concernent les opérations conduites au nom et pour le compte du département. Elles représentent 27% de l'activité de la Sémateg au titre de l'exercice 2005. Le bilan porte sur les opérations achevées et réceptionnées, les aménagements en cours ainsi que sur les prévisions 2006.

⇒ Enseignement et équipements sportifs

- Construction d'un gymnase au collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre ;

- Restructuration du collège Pierre Darasse à Caussade, Olympe de Gouges à Montauban et Jean Lacaze à Grisolles, isolation thermique des façades au collège Pierre Bayrou à Saint Antonin-Noble-Val, réhabilitation et extension du collège de Beaumont-de-Lomagne, restructuration des cuisines et agrandissement de la salle à manger au collège J.J Rousseau à Labastide-Saint-Pierre, agrandissement de la salle à manger au collège J. Rostand à Valence d'Agen, restructuration des chaufferies au collège de Saint-Antonin-Noble-Val, de Valence d'Agen et de Castelsarrasin et construction de blocs sanitaires au collège Flamens à Castelsarrasin et au collège de Labastide Saint-Pierre.

- Construction d'un restaurant sur le site universitaire ;

- Abords du gymnase au collège Jean Rostand à Valence d'Agen.

⇒ Bâtiments départementaux

- Aménagement de l'Abbaye de Belleperche (l'aile des jardiniers) ;

- Construction d'une gendarmerie à Négrepelisse ;

- Extension du Pôle social à Négrepelisse.

⇒ Economie

- Extension du réseau de téléphonie mobile en Tarn-et-Garonne.

⇒ Tourisme

- Aménagement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne

◆ LES AUTRES DONNEURS D'ORDRE

Les communes de Tarn-et-Garonne sollicitent l'intervention de la Sémateg pour la réalisation de travaux d'aménagement et de restructuration : bâtiments scolaires et communaux, équipements sociaux, touristiques et culturels, activités économiques, logements locatifs sociaux, schémas d'assainissement.

Au titre des prestations réalisées pour le compte des communes, figurent également les études préalables de faisabilité des opérations d'aménagement dans le domaine de la construction et de l'accueil d'activités touristiques et industrielles.

Ce volet s'accompagne des actions menées en faveur des organismes de coopération intercommunale, par la réalisation de missions d'assistance à la définition de leurs programmes d'investissements.

◆ LES SECTEURS SPECIFIQUES

Sous cette dénomination, sont visées :

- les interventions pour le compte d'organismes publics ou associatifs œuvrant dans le domaine du logement social et pour personnes âgées (maisons de retraite, maisons d'accueil spécialisées) ;

- les interventions dans le domaine économique (implantation d'entreprises) ;

- la participation et la contribution à la mise en œuvre d'une politique départementale de protection de l'environnement (études, suivi) incluant notamment la gestion des déchets ménagers ;

- la définition, en liaison avec les structures porteuses d'un contrat de terroir, des diagnostics socio-économiques et des actions de développement. Le volet de l'action entreprise par les structures intercommunales (essentiellement les Communautés de Communes), en liaison avec la Sémateg constitue une démarche d'aménagement significative qui, après l'achèvement des contrats de terroir, trouve un nouveau développement dans l'assistance à l'émergence des « pays » (loi du 25 juin 1999 sur l'aménagement et le développement durable du territoire) ;

- les prestations de service et d'assistance dans le domaine de la cartographie informatique (voirie, transport scolaire, action sociale, affaires européennes, numérisation des données cadastrales, Internet).

LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les résultats ont été présentés à l'Assemblée Générale ordinaire de la Société qui, en date du 27 juin 2006, a approuvé les comptes de l'exercice 2005.

Conformément à la loi, le commissaire aux comptes a été appelé à certifier la régularité et la sincérité des documents.

Le rapport présenté exploite les données financières retenues pour l'arrêté des comptes notamment le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et le résultat net.

Ainsi, il permet d'apprécier la situation de la société, son activité au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité ainsi que l'évolution et les perspectives pour l'exercice 2006.

Au vu de la présentation d'ensemble des orientations financières de l'exercice 2005, celles-ci appelaient un résultat 2005 excédentaire. L'exercice 2005 s'est effectivement soldé par un résultat net positif de 17 606,66 € lié notamment à la progression du chiffre d'opérations (+41,19 %) et à la stabilité des charges d'exploitation.

En effet, le chiffre d'opérations qui totalise l'ensemble des dépenses réglées en mandat représente un indicateur du niveau de l'activité opérationnelle de la société. Il s'élève à 21 350 K€ pour 2005 contre 15 122 K€ en 2004 avec une répartition entre donneurs d'ordre définie comme suit :

- 27 % Conseil Général ;
- 73 % autres clients.

Le déficit cumulé s'établit au 31 décembre 2005 à la somme de 14 230,59 €. Il était de 31 837,25 € au 31 décembre 2004.

Quant aux données financières prévisionnelles relatives à l'exercice 2006 portées sur le rapport, celles-ci présentent une progression du chiffre d'opérations (+ 8 000 K€) qui conjuguée à une maîtrise des charges, laisse présager un résultat 2006 bénéficiaire de l'ordre de 320 000 € ; valeur indicative, restant tributaire des aléas des marchés et des facteurs économiques qui ne peuvent être modélisés dans le cadre des présentes.

Sur ces bases, les comptes de gestion et de résultat de l'exercice 2005 sont soumis à notre examen.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et :

- vous prononcer sur le rapport d'activité de la Sémateg soumis au titre de l'exercice 2005 ;
- prendre acte du rapport présenté sur les comptes annuels et le bilan d'activité.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le rapport d'activité de la Sémateg soumis au titre de l'exercice 2005 ;
- Donne acte à Monsieur le Président du rapport présenté sur les comptes annuels et le bilan d'activité.

Pour l'adoption : 29 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté.

Le Président,